

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-METZ <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex Tel : 03.83.86.23.69 Mail : ce.dec2@ac-nancy-metz.fr</p>	<p><u>NOTICE EXPLICATIVE D'INSCRIPTION</u> CANDIDATS AU DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE SESSION 2022</p>
<p>INSCRIPTIONS</p>		
<p>DATES D'INSCRIPTION</p>	<p>DU 13 DECEMBRE 2021 AU 7 JANVIER 2022</p>	
<p>INSCRIPTION SUR INTERNET</p>	<p>Les inscriptions pour la session 2022 se font à l'adresse suivante : https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html ↳ Cliquer sur l'onglet de l'examen concerné</p>	
<p>RETOUR DES DOSSIERS</p>	<p>La fiche récapitulative d'inscription pour la session 2022, vérifiée et signée, doit être retournée à l'adresse suivante, accompagnée des pièces justificatives demandées, au plus tard le vendredi 14 janvier 2022, le cachet de la poste faisant foi :</p> <p style="text-align: center;">RECTORAT DE L'ACADEMIE NANCY-METZ DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé 2 rue Philippe De Gueldres CO 30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Votre candidature n'est enregistrée qu'après réception du dossier complet signé. ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.</p>	
<p>DOSSIER D'INSCRIPTION</p>		
<p>Les pièces 1, 2, 3, 4, sont à fournir par les candidats inscrits aux unités "A" et "B".</p>		
<p>La totalité des pièces est exigée si le candidat s'inscrit à l'unité de <u>contrôle "C"</u></p>		
<p>PIECES A JOINDRE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie de la carte d'identité (recto/verso), du passeport, en cours de validité, ou du livret de famille. 2. Copie des diplômes (un diplôme de niveau IV est exigé pour l'inscription à l'examen). 3. Copie du relevé de notes de la dernière session, si vous êtes bénéficiaire d'une ou deux unités, ou si vous souhaitez conserver des bénéfices de notes (conservation de notes pendant 5 ans) 4. Certificat (contrats de travail ou bulletins de salaire) justifiant une activité conférant une pratique dans la réparation automobile et la carrosserie et correspondant à la période de référence de 3 ans, réduite à 1 an sous condition de diplômes et attestation de formation carrosserie. 5. Certificat de 2 années d'activité d'expertise en qualité de stagiaire auprès d'une personne ayant la qualité d'expert en automobile. 6. Copie de l'attestation de dispense d'épreuves acquise au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (pour les unités A et B uniquement). 	

	<p>7. L'extrait de casier judiciaire N°2</p> <p>8. Copie de l'Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de vingt-cinq ans. (les candidats âgés de plus de vingt-cinq ans n'ont pas de justificatif à produire)</p>
<p>DISPENSES</p>	<p>➤ Liste des diplômes autorisant la dispense de l'unité A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brevets de technicien supérieur du secteur industriel - Diplômes universitaires de technologie du secteur industriel - Diplômes d'ingénieur <p>➤ Liste des diplômes autorisant la dispense de l'unité B :</p> <p><u>Brevets de technicien supérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance et après-vente des véhicules automobiles, option VP et VI ; - Après-vente automobile, option VP, VI, motocycles ; - Exploitation des véhicules à moteur ; - Moteur à combustion interne ; - Agroéquipement ; - Machinisme agricole ; - Génie des équipements agricoles ; - Maintenance après-vente des engins de travaux publics et de manutention. <p><u>Diplôme universitaire de technologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Génie mécanique option automobile <p><u>Diplôme d'ingénieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme délivré par l'école supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (ESTACA) ; - Diplôme délivré par l'institut supérieur de l'automobile et transports (ISAT) à Nevers. <p>➤ Liste des diplômes permettant aux candidats de ne justifier que d'un an de pratique professionnelle</p> <p><u>Brevets de technicien supérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance et après-vente des véhicules, option VP et VI ; - Après-vente automobile, option VP, VI, motocycles ; - Exploitation des véhicules à moteur ; - Moteur à combustion interne ; - Agroéquipement ; - Machinisme agricole ; - Maintenance après-vente des engins de travaux publics et de manutention. <p><u>Diplômes universitaires de technologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Génie mécanique option automobile. <p><u>Diplômes d'ingénieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme délivré par l'école supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile (ESTACA) ; - Diplôme délivré par l'institut supérieur de l'automobile et transports (ISAT) à Nevers ;

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- Diplômes d'ingénieur délivrés par les écoles figurant sur la liste des établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur en application du code de l'enseignement technique. |
|--|---|

Certaines formations d'initiatives locales ou gérées par les GRETA comptent pour une année d'expérience professionnelle, pour les candidats possédant un des diplômes du présent tableau.

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes invités à prendre contact avec le bureau de la DEC 2 pour connaître les modalités de demande d'aménagement d'épreuves.